

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 26

présenté par  
M. Tardy et M. Hetzel

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 14, après le mot :

« avis »,

insérer le mot :

« conforme ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli. Etant donné le caractère potentiellement très intrusif des boîtes noires, il ne faut pas que le Premier ministre puisse passer outre l'avis de la CNCTR.